

[Texte]

something you can whistle into being overnight. I imagine it would take the armed services several years at least to adjust or change to that. There would be certain costs involved and so on. I do not think we can expect overnight changes; we are going to have to be able to deal with very severe changes.

The public does not realize that we already have had a revolution in Canadian society. The adoption of a charter was a revolution. It has changed the whole power structure of Canadian society. It has taken tremendous power from governments and given it to the courts of Canada, the Supreme Court of Canada, which is not widely realized. Not only can they strike down our laws now, but they say they can challenge policies adopted by Cabinet and so on. Therefore, we are in a whole new legal environment in Canada. There has been a revolutionary change.

This is the only way I can see that we can proceed with the changes you recommend; you cannot and we cannot revolutionize every area of Canadian life immediately once we receive your recommendations. Of course, you may not recommend any changes, but I would say from what I hear that it is likely you will be recommending some.

The Chairman: In fact, if the committee had been in a position to issue an interim report, we had already arrived at a consensus with respect to the question of a fund to deal with litigation that would challenge existing laws under section 15. Since we are not going to be issuing an interim report and you will soon announce the nature of that fund—how it will operate, its amount, how long it will last, and other criteria—I guess we will probably only be in a position to comment on it in our report in about seven weeks' time. But there were certain features about that which we felt were important, such as its being at arm's length from the government so that you, as Minister of Justice, would not be in the difficult—indeed, invidious—position of having someone come to you and ask: Please, sir, can we have some money to challenge one of your laws in court which you will be having your lawyers defend? That is why we felt an arm's length nature to it was appropriate.

• 1410

We also considered the merit of a sunset provision that would see the fund operate for perhaps a decade and then expire, unless it could at that time again be justified that there were still a number of reasons to keep it going. So these were two of perhaps a half dozen ideas that we had already agreed on.

Sheila Finestone, did you have a final question?

[Traduction]

au combat. Il s'agit là d'un genre de situation qui ne peut changer en deux temps trois mouvements. J'imagine qu'il faudrait aux Forces armées plusieurs années au moins pour s'ajuster à un changement de ce genre. Cela n'irait pas sans coûts supplémentaires entre autres. Les choses ne peuvent pas changer comme par enchantement; nous allons devoir nous attaquer à des changements très importants.

Le public ne se rend pas compte qu'il y a déjà eu révolution dans la société canadienne. L'adoption d'une Charte était en soi une révolution. Ce texte a changé toute la structure du pouvoir au sein de la société canadienne. Elle a retiré au gouvernement d'énormes pouvoirs pour les remettre aux tribunaux du Canada, la Cour suprême du Canada, ce dont peu de gens se rendent compte. Non seulement les tribunaux peuvent-ils rejeter certaines lois maintenant, mais ils prétendent aussi pouvoir remettre en question des politiques adoptées par le Cabinet, entre autres choses. Sur le plan juridique, la situation est donc totalement nouvelle au Canada. Une révolution a eu cours.

C'est tout ce que nous pouvons faire relativement aux changements que vous recommandez. Vous ne pouvez pas et nous ne pouvons pas non plus modifier du tout au tout tous les aspects de la société canadienne, de façon à ce que vos recommandations soient mises en oeuvre sur-le-champ. Il est possible aussi, bien sûr, que vous ne recommandiez aucun changement, mais il est fort probable, si j'en juge par vos témoignages, que vous allez recommander un certain nombre de changements.

Le président: En fait, si le Comité avait pu publier un rapport provisoire, il aurait pu, un consensus ayant été atteint à ce sujet, y recommander la création d'un fonds devant servir à contester des lois actuellement en vigueur sur la base de l'article 15. Comme nous ne publierons pas de rapport provisoire et que vous annoncerez bientôt la nature de ce fonds—la façon dont les choses se dérouleront, la somme en cause, le temps pendant lequel ce fonds continuera d'exister, etc.—je suppose que nous ne pourrons probablement pas faire de commentaires à ce sujet dans notre rapport avant sept semaines environ. Cependant, à ce sujet, il y avait certaines caractéristiques qui, à notre avis, étaient importantes, comme le fait de n'avoir aucun lien de dépendance avec le gouvernement, de sorte que vous, à titre de ministre de la Justice, ne vous retrouveriez pas éventuellement dans la position difficile, en fait, odieuse, de voir quelqu'un s'adresser à vous en ces termes: monsieur, puis-je demander des fonds pour défier devant la cour une de vos lois que vos avocats pourront défendre? Voilà pourquoi nous croyons que la clause d'indépendance était appropriée.

Nous avons aussi étudié le mérite d'une disposition de temporisation qui permettrait d'utiliser le fonds pendant à peu près une décennie puis de le laisser s'épuiser, à moins qu'à ce moment-là maintes raisons justifient toujours de le conserver. Voilà au moins deux de la demi-douzaine d'idées sur lesquelles nous nous étions mis d'accord.

Sheila Finestone, avez-vous une dernière question?